



# La Lettre du Solaire

Janvier 2011 / Vol 11 N°1

Publiée par CYTHELIA sarl,  
La Maison ZEN, Chef Lieu, F-73 000 Montagnole  
Tel+ 33(0)4 79 25 31 75 Fax+ 33(0)4 79 25 33 09  
Editeur: Alain Ricaud, [ar@cythelia.fr](mailto:ar@cythelia.fr), Rédaction : Mamadou Kane

---

## Sommaire

• <b>Editorial</b> .....2	• <b>Programmes PED</b> ..... 8
Propositions pour la restructuration du photovoltaïque français..... 2	<b>Afrique</b> ..... 8
• <b>Tendances mondiales</b> .....2	Quelles énergies pour le continent africain ? ..... 8
<b>Offre solaire trop élevée ?</b> .....2	Lighting Africa étend ses interventions..... 9
<b>Les chassés-croisés du FIT</b> .....3	<b>Maroc</b> ..... 10
• <b>Programmes nationaux</b> .....4	Financement de la BEI pour 500 MW ..... 10
<b>Etats-Unis</b> .....4	• <b>Technologies</b> ..... 10
La fin de l'ARRA dope le marché ..... 4	Bateaux solaires ..... 10
Fermes solaires dans le New Jersey ..... 5	Que cachent les records d'efficacité ?..... 10
<b>Allemagne</b> .....5	• <b>Compagnies</b> ..... 12
Quelle vie après la fin des subventions ? ..... 5	Nouveau module Tenesol..... 12
<b>Italie</b> .....6	• <b>Evénements</b> ..... 12
Raccordement d'une nouvelle centrale ..... 6	Parc de vélos solaires ..... 12
<b>France</b> .....6	Programme de simulation pour films minces ..... 13
Appels à manifestation d'intérêt ..... 6	Archelios a sorti sa version 10.05 ..... 13
500 MW de solaire par an..... 7	
• <b>Nouveaux Programmes</b> .....7	
<b>Argentine</b> .....7	
Vers un grand programme solaire..... 7	
<b>Asie</b> .....7	
<b>Thaïlande</b> .....7	

## • Editorial

### Propositions pour la restructuration du photovoltaïque français

Suite à mes échanges avec bon nombre d'acteurs du secteur PV, historiques comme plus récents, aux propositions contenues dans mes éditoriaux successifs de « La lettre du Solaire », j'ai publié un document que nous joignons à cette lettre. Il récapitule le point de vue d'un pionnier qui s'implique depuis plus de 30 ans à la fois dans les secteurs de la recherche, de l'enseignement, de l'industrie et du conseil, en France comme à l'étranger, et ayant survécu quatre fois au décollage, puis à la coupure des gaz du secteur...

Après avoir rappelé quelques idées fortes, je fais un petit historique au niveau mondial et donne quelques éléments de prospective, puis je me concentre sur le contexte français, particulièrement l'aspect industriel.

L'objectif de maîtrise du coût de la CSPE par un plafonnement annuel à 2 milliards d'Euros proposé par Nathalie Kosciusko-Morizet est certes compatible avec le triplement des objectifs de la PPI, soit 16 GW de puissance totale installée en 2020, mais je démontre qu'il reste malthusien, en ce sens qu'il ne permet pas la croissance du chiffre d'affaire de la profession.

Concernant les aides par les tarifs, mes propositions sont très proches de celles émises par l'association «Hespul» avec laquelle nous avons une grande proximité de pensée. Il me paraît en outre nécessaire :

1. que l'Etat crée un indicateur pour piloter l'évolution du tarif. L'INSEE est équipé pour cela. Il est indispensable qu'une méthode d'indexation explicite, stable et publique soit pleinement intégrée au futur mécanisme des tarifs d'achat.

2. de mettre en place une grille tarifaire permettant une adaptation fine à chaque projet en fonction de sa typologie, de sa puissance et de sa localisation, par un système de seuils de puissance et de coefficients d'irradiation du site sur les bases suivantes:

- pour les systèmes intégrés, supprimer la catégorie limitée à 3 kW chez les particuliers: monter le seuil à 36 kW assorti d'une baisse tarifaire significative (44 c€/kWh dès 2011) ouvrant la possibilité de réaliser sur les toits domestiques une couverture totale; ceci ira dans le sens voulu par le Grenelle sur les BEPOS
- pour les systèmes rapportés sur bâtiment ou

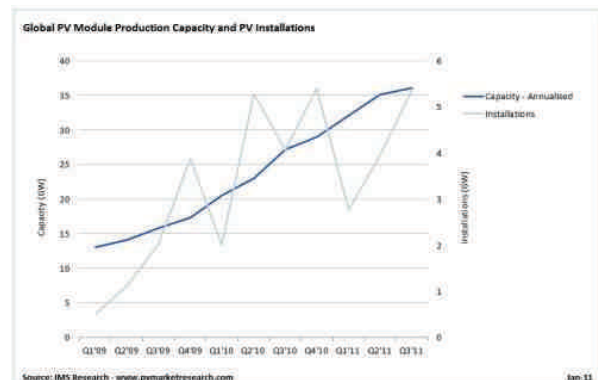
sur structure urbaine = 33 c€/kWh. Il faut privilégier la cible des systèmes de moyenne puissance rapportés au bâti à occupation permanente.

- pour les systèmes ancrés au sol = 22 c€/kWh. sachant qu'à terme, ceux-ci devront produire de l'électricité à un coût comparable à celui des centrales traditionnelles (de l'ordre de 6 c€/kWh, si jamais elles y parviennent), pour cesser de favoriser des projets opportunistes, il faut imposer des TRI raisonnables (6-8%), avec des tarifs qui soient calculés dans la proportion du rapport prix du courant domestique/ prix de gros (12/6), par rapport au tarif accordé au PV intégré au bâti
  - étendre le paramètre de compensation d'irradiation annuelle à l'ensemble des catégories tarifaires : c'est logique, juste et faisable.
3. de mettre en place, comme en Allemagne, un système d'indexation annuelle automatique corrélé à l'indicateur de coût PV que développera l'INSEE, augmenté d'un certain pourcentage en cas de dépassement des seuils programmés de CSPE.
4. de supprimer le crédit d'impôt et les autres avantages fiscaux (TEPA / Dutreil) dès 2011

AR

## • Tendances mondiales

### Offre solaire trop élevée ?



La capacité de production de modules solaires PV qui a augmenté de près de 70% en 2010, atteignant 30 GW, va continuer de croître. Dans le même temps, le rythme des installations va ralentir, selon IMS Research, passant de plus de 100% en 2010 à moins de 20% en